

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

**au titre de la loi n° 2022-300 du 2 mars 2022 visant à renforcer le  
contrôle parental sur les moyens d'accès à internet**

<b>1. Identification de l'équipement radioélectrique couvert par cette déclaration</b>	Nintendo Switch – Modèle OLED HEG-001
<b>2. Nom et adresse du mandataire agréé par le fabricant :</b>	Nintendo of Europe SE Goldsteinstraße 235 60528 Frankfurt am Main Allemagne
<b>3. La présente déclaration est établie sous la seule responsabilité du fabricant :</b>	Nintendo Co., Ltd. 11-1 Hokotate-cho, Kamitoba, Minami-ku Kyoto 601-8501 Japon


#### 4. Objet de la déclaration :

Par la présente, Nintendo Co., Ltd. déclare, en sa qualité de fabricant, que l'équipement radioélectrique susmentionné intègre un système d'exploitation conforme aux dispositions de la loi n° 2022-300 du 2 mars 2022 visant à renforcer le contrôle parental sur les moyens d'accès à internet et notamment aux exigences techniques identifiées à l'article R.20-29-10-1 du Code des postes et des communications électroniques français.

#### 5. Références des spécifications techniques ou, le cas échéant, des normes appliquées :

–

#### 6. Signature :

Date :	02.08.2024
Lieu :	Goldsteinstraße 235 60528 Frankfurt am Main
Signature :	
Nom du signataire :	Clemens Mayer-Wegelin
Position au sein de l'organisation :	European General Counsel - Senior Director Nintendo of Europe SE